



**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DES MAUVES  
du jeudi 17 décembre 2015 à 18h30**

L'an deux mil quinze, le jeudi dix-sept décembre à 18 h 30, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la Salle Polyvalente de Baccon, sous la présidence de Madame Pauline Martin, Président.

**Présents :** Mme Benier, M. Derouck, Mme Mahieux, Mme Champenois, M. Durand, Mme Gaschaud, M. Laubret, Mme Carl, Mme Manchec, M. Dessemond, M. Bothereau, Mme Hameau, Mme Martin, M. Simonnet, Mme Perol, M. Le Gouëllec, Mme Beaupuis *(à partir de la question «Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et point sur l'étude de regroupement communautaire.»)*, M. Zapf-Lacroix, M. Pommier, Mme Auger, M. Cuillerier, M. Lebrun, Mme d'Aux.

**Absents excusés représentés :**

M. Brihay avait donné pouvoir à Mme Mahieux

M. Rabier avait donné pouvoir à Mme Martin

Mme Beaupuis avait donné pouvoir à M. Simonnet *(jusqu'à la question « Compte rendu des décisions prises par délégation du Conseil Communautaire »)*

Mme Quéré avait donné pouvoir à Mme d'Aux

**Etait excusée :**

Mme Lescaut

**Assistait à la séance :**

M. Jean-Michel Pichon, Chef du Centre des Finances Publiques

**Secrétaire de séance :** M. Derouck

Le procès-verbal de la séance du 5 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite étudié ainsi qu'il suit :

**1) Compte rendu des décisions prises par délégation du Conseil Communautaire.**

Dans le cadre des délégations accordées à Madame le Président, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée a pris acte du compte rendu des décisions prises dans les domaines délégués, depuis la séance du 23 avril 2015.

**2) Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et point sur l'étude de regroupement communautaire.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a émis un avis défavorable sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale transmis en octobre par Monsieur le Préfet, et a décidé de poursuivre la réflexion quant à un regroupement à l'échelle des 4 Communautés de Communes (Communautés de Communes du Canton de Beaugency, du Val d'Ardoux, de la Beauce Oratorienne et du Val des Mauves) en continuant à étudier la pertinence d'une fusion avec les 3 autres Communautés de Communes.

Parallèlement, une information a été donnée sur l'état d'avancement de l'étude liée au regroupement communautaire.

### **3) Mise en œuvre de la compétence P.L.U.I. (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) : position du Conseil Communautaire.**

Dans le cadre de l'application de loi ALUR qui prévoit le transfert de la compétence P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) aux EPCI au plus tard le 27 mars 2017, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a émis un avis défavorable sur ce transfert, compte tenu de l'état actuel du fonctionnement et de l'étude en cours sur un éventuel regroupement communautaire.

### **4) Approbation du schéma de mutualisation.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, après avis conforme des communes membres, le Conseil Communautaire a approuvé le schéma de mutualisation présenté lors de la séance, et préalablement transmis à chaque conseiller.

### **5) Construction du gymnase du Collège de Saint-Ay :** **- Délégation au Président pour recourir à l'emprunt ;** **- Mise à disposition du terrain.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire a donné délégation à Madame le Président pour recourir à l'emprunt pour le financement de la construction du gymnase du Collège de Saint-Ay.

En outre, le Conseil Communautaire a donné délégation à Madame le Président pour signer la convention de mise à disposition du terrain d'assiette du futur gymnase avec la commune de Saint-Ay.

### **6) Vote de l'indemnité de conseil du Chef du Centre des finances Publiques.**

A l'unanimité, le Conseil Communautaire a approuvé le principe du versement d'indemnités de conseil à Monsieur Jean-Michel PICHON, Chef du Centre des Finances Publiques de Meung-sur-Loire, à compter du 1er octobre 2015, à hauteur de 50 % de son montant maximum sur la base des modalités de calcul précisées dans l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

### **7) SPANC : signature du contrat pour la réalisation du contrôle périodique de bon fonctionnement et fixation du tarif aux usagers.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire a autorisé Madame le Président à signer le contrat avec le prestataire ayant répondu à la consultation lancée pour la réalisation des contrôles périodiques de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif. Parallèlement, le conseil Communautaire a fixé à 90 € le tarif qui sera appliqué aux usagers pour la réalisation de ces contrôles.

### **8) Point sur l'instruction du droit des sols.**

Un point a été fait sur le fonctionnement du Service d'Autorisation du Droit des Sols Intercommunautaire (S.A.D.S.I.), et sur le dernier comité de pilotage, fixé le 15 décembre 2015.

### **9) Questions et communications diverses.**

Madame le Président a fait le point sur divers dossiers en cours, à savoir notamment la réflexion lancée sur la création d'un terrain de rugby intercommunal, l'adhésion à l'Agence Loiret Numérique, l'arrêt des subventions du Département pour le fonctionnement des Relais d'Assistantes Maternelles et la dissolution à venir du Syndicat Scolaire.

Madame le Président a informé l'Assemblée de la date des prochains Conseils Communautaires :  
Jeudi 4 février 2016 à 20h30 à Saint-Ay  
Jeudi 31 mars 2016 à 20h30 à Huisseau-sur-Mauves  
Jeudi 28 avril 2016 à 20h30 au Bardon  
Jeudi 23 juin 2016 à 20h30 à Coulmiers

Affiché le : **22 DEC. 2015**

Meung-sur-Loire, le 18 décembre 2015  
Le Président,



Pauline MARTIN

